



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska que :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 12 novembre 2024, le conseil a adopté le « **calendrier qui fixe le jour et l'heure des séances ordinaires du conseil pour 2025** »

La tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2025** débutera à **20 h au 531 rue de l'Église Sud** :

- | | |
|--------------|---------------|
| • 14 janvier | • 8 juillet |
| • 11 février | • 12 août |
| • 11 mars | • 9 septembre |
| • 8 avril | • 2 octobre |
| • 13 mai | • 11 novembre |
| • 10 juin | • 9 décembre |

2. **Avis public est en outre donné** que ce calendrier est actuellement aux endroits prévus à cette fin par le conseil municipal.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 13^e JOUR DE NOVEMBRE 2024.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA

AVIS PUBLIC

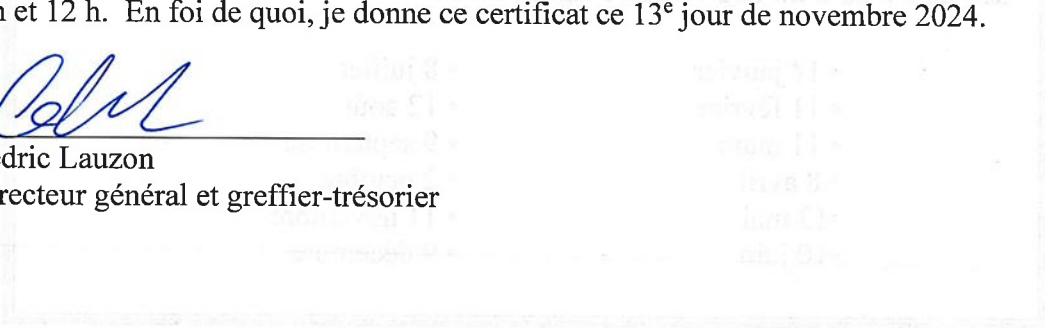
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska

CERTIFICAT DE PUBLICATION

- Date des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025 -

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13^e jour de novembre 2024 entre 9 h et 12 h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13^e jour de novembre 2024.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier



Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté par ses délibérations en date du 13 novembre 2024

COMMUNICÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA LE 13 NOVEMBRE 2024